

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 8 décembre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 08 - 20

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 29 novembre, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Chantal GREAU.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Laurent DURANTEAU à Christine BERNARD / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Joël GIRAUDAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du rapport annuel de la Délégation de
Service Public pour la gestion du Golf du Pays de
Saint Gilles Croix de Vie**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a conclu le 21 décembre 2010 une convention de Délégation de Service Public pour la gestion du Golf des Fontenelles avec BLUEGREEN dont l'exécution est effective depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le délégataire a remis son rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des services, ainsi qu'une présentation des conditions d'exécution du Service Public. Ce rapport, figurant en annexe, doit être soumis à l'assemblée délibérante de l'autorité délégante.

Ce rapport fait état d'un chiffre d'affaires 2021 de 1 030 810 € HT. Ce chiffre d'affaires est le meilleur chiffre d'affaires réalisé sur la durée de la Délégation de Service Public. Il était de 779 113 € HT en 2020, de 915 930 € HT (restauration de 33 275 € HT incluse) en 2019 et de 1 012 730 € HT (restauration de 184 186 € HT incluse) en 2018, avant la période COVID.

Compte tenu de ce chiffre d'affaires, la redevance due par le délégataire de 7 % des produits d'exploitation hors restauration et bar, s'élève à 72 156,70 €, contre 54 612,04 € l'an passé.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris connaissance de ce rapport lors de sa réunion du 17 novembre dernier.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des statuts de la Communauté de Communes et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la convention de Délégation de Service Public pour la gestion du golf conclue,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 17 novembre 2022,

Vu le rapport du délégataire transmis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE du rapport annuel 2021 de la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie remis par le délégataire FORMULE GOLF (BLUEGREEN) ;

Article 2 : PRECISE que le montant de la redevance annuelle due par le délégataire s'élève à 72 156,70 €.

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le :

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Givrand, le 9 décembre 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.